

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2779

1^{er} décembre 2007

SOMMAIRE

Adriablu S.A.	133371	Gestimob S.A.	133392
AIG International Trust Management S.A.	133372	Girimob S.A.	133392
Alius S.A.	133368	Goal.Com S.A.	133381
Antilus S.A.	133351	Guppy S.A.	133389
Arctos S.A.	133356	HT Luxembourg S.à r.l.	133372
Area Finance S.A.	133352	Iginlux S.A.	133391
Asile S.A.	133351	Immo-Junglinster S.A.	133377
Aufilux	133346	Koch CTG S.à r.l.	133356
Autonomy Capital Two	133392	LI Lux 1 S.à r.l.	133363
Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l.	133352	Logiciel Graphics S.A.	133388
Beta Europa Management S.A.	133377	MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l. ..	133357
Bunbury S.A.	133389	Nova Troisième S.A.	133346
Clementoni S.A.	133371	Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.à r.l.	133381
Crasin S.A.	133371	Revolia S.à r.l.	133368
ELITT S.à r.l.	133389	Rolilux SA	133357
Equine Ostéopathie S.à r.l.	133385	Thyco Luxembourg S.A.	133382
Eurogipa S.A.	133390	Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l.	133358
Finefra S.A.	133390	Tropical Island S.à r.l.	133391
Frontel S.A.	133377		

Auflux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 4.522.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 octobre 2007.

Pour AUFILUX

J. Reuter

Référence de publication: 2007128586/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07645. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Nova Troisième S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.593.

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

DE AGOSTINI S.p.A., société de droit italien (Società Per Azioni), ayant son siège social à 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Novara, sous le numéro 07178180589, ci-après dénommée l'«Actionnaire Unique».

L'Actionnaire Unique est ici représenté par M. Emile De Demo, ayant son adresse professionnelle au 9-11, Grand-rue à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- NOVA TROISIEME S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 129.593 et constituée en vertu d'un acte reçu par le soussigné notaire Elvinger le 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1767 du 21 août 2007, page 84795 (ci-après dénommée la «Société»);
et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les cinquante mille (50.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Actionnaire Unique approuve le projet de scission de DE AGOSTINI FINANCE S.A. (dénommée ci-après la «Société Scindée»), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 111.252, dans la forme approuvée et signée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 1^{er} août 2007, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1668 en date du 8 août 2007, page 80060 (le «Projet de Scission») et décide de procéder à la scission de la Société Scindée au sens des articles 289 à 306 de la Loi, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine, actif et passif de la Société Scindée, sans exception ni réserve, à deux sociétés anonymes de droit luxembourgeois toutes deux préalablement constituées en vue de l'opération, à savoir:

a) la Société;

b) NOVA PREMIERE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.876 (dénommée ci-après NOVA 1) et constituée en vertu d'un acte reçu par le soussigné notaire Elvinger le 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1190 du 19 juin 2006, page 57079 (NOVA 1); les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

2. Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique approuve, expressément les événements ci-après décrits et intervenus entre le 30 juin 2007, date d'arrêté de la situation bilantaire de la Société Scindée et la date de la présente assemblée (les «Evènements Ultérieurs»), à savoir:

a. l'encaissement par la Société d'un dividende de six millions cinq cent cinquante-huit mille six cent trois Euro vingt-neuf Cents (6.558.603,29 EUR) distribué par DE AGOSTINI SICAR S.A. («SICAR») le 2 juillet 2007 entraînant l'extinction de la créance actionnaire que la Société avait contre la SICAR pour un montant correspondant (l'«Encaissement du Dividende SICAR»); et

b. l'acquisition par la Société d'une participation représentant 35,5% du capital souscrit de la société italienne CAMPERIO SpA Società di Intermediazione Mobiliare pour un montant d'un million six cent cinquante mille sept cent cinquante Euro (1.650.750,- EUR) le 4 juillet 2007 (l'«Acquisition de la Participation CAMPERIO»).

c. le remboursement, de façon anticipative et à date valeur du 28 septembre 2007, d'un montant de huit millions d'Euro (8.000.000,- EUR) sur le principal de l'emprunt obligataire d'un montant de quarante-quatre millions d'Euro (44.000.000,- EUR) aux obligataires de la Société (la «Dette de Remboursement Partiel»);

d. le paiement, de façon anticipative et à date valeur du 28 septembre 2007, des intérêts annuels pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007, et échéant le 30 septembre 2007 aux obligataires de la Société, et ce proportionnellement au nombre d'obligations détenues par chacun d'eux (la «Dette Obligataire d'Intérêts»);

e. l'octroi d'un prêt au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 0,25% d'un montant de cent douze millions quatre cent mille Euro (112.400.000,- EUR) à son actionnaire B&D HOLDING DI MARCO DRAGO & C S.a.p.a. (le «Prêt d'Actionnaire»); et

f. l'octroi, enfin, d'un prêt au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 0,25% d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze millions d'Euro (194.000.000,- EUR) à NOVA DEUXIEME S.A. (dénommée ci-après NOVA 2), société anonyme de droit luxembourgeois, filiale indirecte de DE AGOSTINI S.p.a., ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.877 (le «Prêt NOVA 2»).

3. Troisième résolution

L'Actionnaire Unique établit la répartition des éléments du patrimoine, actif et passif de la Société Scindée entre la Société et NOVA 1, comme suit;

a. Sur base du bilan de la Société Scindée établi au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée à attribuer, sous réserve des Evènements Ultérieurs, sont les suivants:

<i>Actif</i>	EUR
Comptes immobilisations	
Immobilisations financières	98.605.865,12
- Participation DE AGOSTINI S.A. SICAR	98.605.865,12
Clients et Comptes rattachés	6.558.603,29
- Créance Actionnaire SICAR	6.558.603,29
Comptes de régularisation	73.470,68
- Intérêts courus sur dépôt à terme	73.470,68
Comptes financiers	
Etablissements de Crédit	322.017.692,23
- CC BPU en Euro (Luxembourg)	217.692,23
- Dépôt à terme BPU DeA Finance	321.800.000,00
Caisse	112,00
- Caisse	112,00
Total actif:	427.255.743,32
<i>Passif</i>	EUR
Comptes de capitaux	
Capitaux Propres	349.196.367,00
- Capitaux souscrits libérés	4.250.000,00
- Réserve légale	425.000,00
- Réserves statutaires	343.616.394,70
- Résultats reportés	904.972,30
Résultat net de l'exercice du 1 ^{er} novembre 2006 au 30 juin 2007	30.796.932,96
Provisions pour Risques & Charges	14.014,00
- Provision IF 2006	62,00
- Provision IF 2007	62,00
- Provision frais légaux	6.890,00
- Provision audit	7.000,00
Dettes	46.875.950,00

- Emprunt obligataire	44.000.000,00
- Emprunt obligataire - Intérêts courus non-échus	2.875.950,00
Comptes de tiers	
Fournisseurs et Comptes rattachés	372.479,36
- Fournisseurs et Comptes rattachés	67.199,35
- Fournisseurs - Factures à recevoir	255.280,01
- Dette interco - DE AGOSTINI Spa (ex NOVA Srl)	50.000,00
Total passif:	427.255.743,32

Au 30 juin 2007, la Société Scindée n'a pas d'engagement hors bilan.

b. Sur base du bilan de la Société Scindée établi au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée alloués à la Société, tels que décrits dans le Projet de Scission, sont, sous réserve des Evénements Ultérieurs tels qu'alloués à la Société comme indiqué ci-après, les suivants:

<i>Actif</i>	EUR
Comptes financiers	
Etablissements de Crédit	193.796.582,98
- CC BPU en Euro (Luxembourg)	193.796.582,98
Total actif:	193.796.582,98
<i>Passif</i>	EUR
Comptes de capitaux	
Capitaux Propres	193.796.582,98
- Capitaux souscrits libérés	2.167.500,00
- Réserve légale	216.750,00
- Réserves statutaires	191.412.332,98
Total passif:	193.796.582,98

Aucune des opérations spécifiées sous les Evénements Ultérieurs et réalisées par la Société Scindée après le 30 juin 2007 n'est allouée à la Société, à l'exception du Prêt NOVA 2.

c. Sur base du bilan de la Société Scindée établi au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée alloués à NOVA 1, tels que décrits dans le Projet de Scission, sont, sous réserve des Evénements Ultérieurs tels qu'alloués à NOVA 1 comme indiqué ci-après, les suivants:

<i>Actif</i>	EUR
Comptes immobilisations	
Immobilisations financières	98.605.865,12
- Participation DE AGOSTINI S.A. SICAR	98.605.865,12
Clients et Comptes rattachés	6.558.603,29
- Créance Actionnaire SICAR	6.558.603,29
Comptes de régularisation	73.470,68
- Intérêts courus sur dépôt à terme	73.470,68
Comptes financiers	
Etablissements de Crédit	128.221.109,25
- CC BPU en Euro (Luxembourg)	128.221.109,25
Caisse	112,00
- Caisse	112,00
Total actif:	233.459.160,34
<i>Passif</i>	EUR
Comptes de capitaux	
Capitaux Propres	186.196.716,98
- Capitaux souscrits libérés	2.082.500,00
- Réserve légale	208.250,00
- Réserves statutaires	183.905.966,98
Provisions pour Risques & Charges	14.014,00
- Provision IF 2006	62,00
- Provision IF 2007	62,00
- Provision frais légaux	6.890,00

- Provision audit	7.000,00
Dettes	46.875.950,00
- Emprunt obligataire	44.000.000,00
- Emprunt obligataire - Intérêts courus non-échus	2.875.950,00
Comptes de tiers	
Fournisseurs et Comptes rattachés	372.479,36
- Fournisseurs et Comptes rattachés	67.199,35
- Fournisseurs - Factures à recevoir	255.280,01
- Dette interco - DE AGOSTINI Spa (ex NOVA Srl)	50.000,00
Total passif:	233.459.160,34

Les Evénements Ultérieurs alloués à NOVA 1 sont les suivants:

- l'Encaissement du Dividende SICAR;
- l'Acquisition de la Participation CAMPERIO;
- la Dette de Remboursement Partiel;
- la Dette Obligataire d'Intérêts, et
- le Prêt d'Actionnaire.

d. Clefs de répartition:

Le résultat après impôt de la Société Scindée pour la période courant du 1^{er} juillet 2007 au 31 août 2007 sera réparti à concurrence de 51% (cinquante et un pourcent) pour la Société et à concurrence de 49% (quarante-neuf pourcent) pour NOVA 1 et alloué aux réserves statutaires de ces sociétés bénéficiaires à la date du 1^{er} septembre 2007.

e. Allocation résiduelle:

Tout autre élément d'actif ou de passif ou tout élément hors bilan qui n'a pas été spécifiquement alloué à la Société ou à NOVA 1, sera réputé avoir été alloué exclusivement à NOVA 1.

4. Quatrième résolution

Compte tenu des pouvoirs conférés aux administrateurs de la Société Scindée dans les résolutions prises le 11 septembre 2007 par le conseil d'administration de la Société Scindée, l'Actionnaire Unique décide, de conférer à chacun des administrateurs de la Société, individuellement et avec possibilité de représentation par procuration spéciale, des pouvoirs équivalents à ceux-ci, à savoir d'accomplir tout acte et/ou formalités, de stipuler toutes conventions ou contrats ou autres nécessaires en relation avec l'événement repris sous f. dans les Evénements Ultérieurs et autorise le conseil d'administration de la Société à procéder à toute ratification ou confirmation, pour autant que de besoin, qu'il jugera nécessaire.

5. Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rapport d'échange proposé par le projet de scission, à savoir que pour chaque action détenue dans la Société Scindée par l'Actionnaire Unique celle-ci recevra une nouvelle action dans la Société.

L'Actionnaire Unique approuve plus particulièrement le ratio de conversion attribué aux actionnaires selon lequel, pour la Société, l'Actionnaire Unique recevra deux cent quinze mille six cent vingt-huit (215.628) nouvelles actions conformément aux instructions des actionnaires qui, conscients du risque de se voir attribuer plus ou moins que la contre-valeur de leur quote-part dans la Société, déchargent expressément le Conseil d'Administration, les experts, les conseils et le notaire instrumentant de toute responsabilité relative aux répartitions des actions.

En outre, il est noté que pour chaque action détenue dans la Société Scindée par B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. et Marco Drago, ceux-ci recevront une nouvelle action dans NOVA 1, de sorte qu'ils recevront respectivement deux cent sept mille cent soixante-neuf (207.169) et trois (3) nouvelles actions dans NOVA 1.

6. Sixième résolution

L'Actionnaire Unique approuve la date d'effet de la scission au 1^{er} septembre 2007 pour les besoins comptables et fiscaux, et constate que la scission telle que décrite dans le Projet de Scission est devenue définitive.

En conséquence l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Scindée, sans exception ni réserve, est par suite de sa dissolution sans liquidation transféré, dans l'état où il se trouve à la date de la scission définitive, à la Société et NOVA 1 avec effet à la date du 1^{er} septembre 2007 pour les besoins comptables et fiscaux, tel qu'il a été convenu entre les parties.

7. Septième résolution

Suite à l'apport d'éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée tel que décrit ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent soixante-sept mille cinq cents Euro (2.167.500,- EUR) de manière à le porter de son montant actuel de cent mille Euro (100.000,- EUR) à deux millions deux cent soixante-sept mille cinq cents Euro (2.267.500,- EUR) par la création et l'émission de deux cent quinze mille six cent vingt-huit (215.628) actions sans indication de valeur nominale (les «Actions Nouvelles»).

Les Nouvelles Actions sont intégralement souscrites par l'Actionnaire Unique à concurrence de deux cent quinze mille six cent vingt-huit (215.628) actions.

Ces Actions Nouvelles sont intégralement libérées par l'apport en nature dont question ci-dessus à concurrence de deux millions cent soixante-sept mille cinq cents Euro (2.167.500,- EUR). Le solde de la valeur nette comptable des actifs apportés est alloué à concurrence de deux cent seize mille sept cent cinquante Euro (216.750,- EUR) à une prime d'émission affectée à la réserve légale et à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-onze millions quatre cent douze mille trois cent trente-deux Euro quatre-vingt-dix-huit cents (191.412.332,98 EUR), tel qu'augmenté du résultat alloué conformément au point d. de la troisième résolution ci-dessus, aux autres réserves.

Rapport de réviseur

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé a, conformément à l'article 26-1 de la Loi, établi en date du 28 juin 1984, un rapport sur un apport autre qu'en numéraire portant sur les actifs et passifs de la Société Scindée apportés notamment en libération des Actions Nouvelles.

Ledit rapport en date du 18 septembre 2007, qui restera ci-annexé, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions de la société à émettre en contrepartie.»

En conséquence de ce qui précède, le capital social augmenté, s'élevant à deux millions deux cent soixante-sept mille cinq cents Euro (2.267.500,- EUR), sera représenté par deux cent soixante-cinq mille six cent vingt-huit (265.628) actions sans indication de valeur nominale entièrement détenues, par l'Actionnaire Unique.

8. Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société relatif au capital souscrit; lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.267.500,- (deux millions deux cent soixante-sept mille cinq cents Euro), représenté par 265.628 (deux cent soixante-cinq mille six cent vingt-huit) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale.»

9. Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare, en vertu de l'article 296 de la Loi, renoncer à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d) et e) de la Loi.

10. Dixième résolution

L'Actionnaire Unique déclare avoir pris connaissance de la renonciation des obligataires de la Société Scindée, en vertu de l'article 296 de la Loi, à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d), et e) de la Loi.

11. Onzième résolution

L'Actionnaire Unique déclare avoir pris connaissance de l'approbation des obligataires de la Société Scindée, en vertu de l'article 298 de la Loi, de la scission de la Société Scindée conformément au Projet de Scission.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture est prononcée.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit des augmentations du capital social de sociétés luxembourgeoises, dans le cadre d'une scission, par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par des sociétés luxembourgeoises, la Société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, et requiert sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare qu'il est en mesure de vérifier et d'attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de scission conformément à l'article 300 (2) de la Loi, en cours de dépôt au Greffe du tribunal de Commerce à Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés à environ huit mille deux cents Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. De Demo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29274. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131922/211/263.

(070152901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Asile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 111.346.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133242/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Antilus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.635.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133245/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Area Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 107.748.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateurs

Référence de publication: 2007133243/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.092.

In the year two thousand and seven, on the eighth of October.

Before Us, Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, a Maltese limited company having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under the number C 38312, holder of 335 (three hundred and thirty-five) shares of the Company,

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal;

(2) B & B MH 6 CO LIMITED, a Maltese limited company having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under the number C 38198, holder of 165 (one hundred and sixty-five) shares of the Company,

hereby represented by Mr Alain Thill, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of BABCOCK & BROWN (MALOCICE) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall in L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.092, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 24 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 575 of 11 April 2007.

The articles of Association have been amended by a deed of the undersigned notary dated 1 October 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 536,000.- (five hundred thirty-six thousand euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 548,500.- (five hundred forty-eight thousand five hundred euro), by way of the issue of 21,440 (twenty-one thousand four hundred forty-four) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

3. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 536,000.- (five hundred thirty-six thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 548,500.- (five hundred and forty-eight thousand five hundred euro), by way of the issue of 21,440 (twenty-one thousand four hundred forty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, BBGP ODENSE MALTA LIMITED declares to subscribe for the 21,440 (twenty-one thousand four hundred forty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 536,000.- (five hundred thirty-six thousand euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 536,000.- (five hundred thirty-six thousand euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 536,000.- (five hundred thirty-six thousand euro) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	Shares
(1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED	21,775
(2) B & B MH 6 CO LIMITED	<u>165</u>
Total:	21,940

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 548,500.- (five hundred and forty-eight thousand five hundred euro), represented by 21,940 (twenty-one thousand nine hundred and forty) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand four hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, une société de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, La Valette VLT 09, Malte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 335 (trois cent trente-cinq) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) B & B MH 6 CO LIMITED, une société de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, La Valette VLT 09, Malte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de 165 (cent soixante-cinq) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de BABCOCK & BROWN (MALOCICE) S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.092, constituée suivant un acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg du 24 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 11 avril 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 536.000,- (cinq cent trente-six mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 548.500,- (cinq cent quarante-huit mille cinq cents euros) par l'émission de 21.440 (vingt et un mille quatre cents quarante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 536.000,- (cinq cent trente-six mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 548.500,- (cinq cent quarante-huit mille cinq cents euros), par l'émission de 21.440 (vingt et un mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, BBGP ODENSE MALTA LIMITED déclare souscrire aux 21.440 (vingt et un mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 536.000,- (cinq cent trente-six mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 536.000,- (cinq cent trente-six mille euros) dont la preuve est fournie au notaire par un certificat de blocage.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total d'EUR 536.000,- (cinq cent trente-six mille euros) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

	Parts sociales
(1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED	21.775
(2) B & B MH 6 CO LIMITED	165
Total:	21.940

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 548.500,- (cinq cent quarante-huit mille cinq cents euros) représenté par 21.940 (vingt et un mille neuf cent quarante) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept mille quatre cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2007. Relation GRE/2007/4599. — Reçu 5.360 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007132018/231/192.

(070152905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Arctos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 100.808.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133244/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.513.000,00.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 90.563.

EXTRAIT

Il ressort d'un acte notarié d'apport en nature exécuté en date du 28 septembre 2007 avec effet au 30 septembre 2007 entre KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL Sàrl, ayant son siège social Zone Industrielle Riedgen L-3401 Dudelange, enregistrée sous le numéro B 93.554 et KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP1 Sàrl, ayant son siège social Zone Industrielle Riedgen L-3401 Dudelange, enregistrée sous le numéro B 131.224, que 100 parts sociales de catégorie A, 100 parts sociales de catégorie B, 700 parts sociales de catégorie C, 100 parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de € 9.512,- chacune représentant la totalité du capital social de la Société KOCH CTG Sàrl sont détenues depuis cette date par KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP1 Sàrl, prénommée.

Il ressort d'un acte notarié d'apport en nature exécuté en date du 28 septembre 2007 avec effet au 30 septembre 2007 entre KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP1 Sàrl, prénommée et KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP2 Sàrl, ayant son siège social Zone Industrielle Riedgen L-3401 Dudelange, enregistrée sous le numéro B 131.220, que 49 parts sociales de catégorie A, 30 parts sociales de catégorie B, 665 parts sociales de catégorie C, 50 parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de € 9.512,- chacune représentant 79.4% du capital social de la Société KOCH CTG Sàrl sont détenues depuis cette date par KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP2 Sàrl, prénommée.

Depuis le 30 septembre 2007 les 100 parts sociales de catégorie A, 100 parts sociales de catégorie B, 700 parts sociales de catégorie C, 100 parts sociales de catégorie D de la Société sont détenues comme suit:

KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP1 Sàrl: 51 parts sociales de catégorie A

70 parts sociales de catégorie B

35 parts sociales de catégorie C

50 parts sociales de catégorie D

KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP2 Sàrl: 49 parts sociales de catégorie A

30 parts sociales de catégorie B

665 parts sociales de catégorie C

50 parts sociales de catégorie D

Il ressort d'un acte notarié d'apport en nature exécuté en date du 28 septembre 2007 avec effet au 30 septembre 2007 entre KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP2 Sàrl, prénommée et KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GP Sàrl & PARTNERS SCS, ayant son siège social Zone Industrielle Riedgen L-3401 Dudelange, enregistrée sous le numéro B

131.345 que 49 parts sociales de catégorie A, 30 parts sociales de catégorie B, 665 parts sociales de catégorie C, 50 parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de € 9.513,- chacune, représentant ensemble 79.4% du capital social de la Société KOCH CTG Sàrl sont détenues depuis cette date par KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GP Sàrl & PARTNERS SCS, prénommée.

Il ressort d'un acte notarié d'apport en nature exécuté en date du 28 septembre 2007 avec effet au 30 septembre 2007 entre KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY LP1 Sàrl, prénommée et KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GP Sàrl & PARTNERS SCS, prénommée que 51 parts sociales de catégorie A, 70 parts sociales de catégorie B, 35 parts sociales de catégorie C, 50 parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de € 9.513,- chacune, représentant ensemble 20.6% du capital social de la Société KOCH CTG Sàrl sont détenues depuis cette date par KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GP Sàrl & PARTNERS SCS, prénommée.

A compter du 30 septembre 2007, les 100 parts sociales de catégorie A, 100 parts sociales de catégorie B, 700 parts sociales de catégorie C, 100 parts sociales de catégorie D sont détenues par l'associé unique de la Société, KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GP Sàrl & PARTNERS SCS, prénommé.

Il ressort d'un acte notarié d'apport en nature exécuté en date du 28 septembre 2007 avec effet au 30 septembre 2007 entre KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GP Sàrl & PARTNERS SCS, prénommée et KCTG HOLDINGS I Sàrl, ayant son siège social Zone Industrielle Riedgen L-3401 Dudelange, enregistrée sous le numéro B 131.747 que 100 parts sociales de catégorie A, 100 parts sociales de catégorie B, 700 parts sociales de catégorie C, 100 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de € 9.513,- chacune, représentant ensemble la totalité du capital social de la Société KOCH CTG Sàrl sont détenues depuis cette date KCTG HOLDINGS I Sàrl, prénommée.

A compter du 30 septembre 2007, les 100 parts sociales de catégorie A, 100 parts sociales de catégorie B, 700 parts sociales de catégorie C, 100 parts sociales de catégorie D sont détenues par l'associé unique de la Société, KCTG HOLDINGS I Sàrl, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007133231/4170/64.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01781. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.110.

—
Extrait des décisions de l'associée unique datées du 21 septembre 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MPT FIDUCIARY ASSETS, HOLDING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133286/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Rolilux SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.413.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007132468/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01213. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.077.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, which registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg is pending,

here represented by Mr Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on October 16th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. It may further act as general partner to any partnership.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE G.P. S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The managers of the Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the Company, (ii) none of the shareholders in the Company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. For the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund for German tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will not seek to pursue any such action) against either the assets of the Company, the managers or the Company in the event that this paragraph is breached or amended.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l, pre-named, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1.- The following entity is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:
 - TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- 2.- The registered office of the Company is set at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut encore agir comme associé commandité de toute société en commandite.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TISHMAN SPEYER KARLSHOEFTE G.P. S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Société ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fonds spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le conseil de gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l., désignée ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne morale suivante est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

2.- Le siège social de la Société est établi au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schaeffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, LAC/2007/33139. — Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132013/242/273.

(070152626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 984.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.317.

In the year two thousand seven, the eighth day of October

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of LI LUX 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.317 (the Company). The Company has been incorporated on September 29, 2006 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2178 dated November 22, 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on October 8, 2007 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

1) LCI LUX S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.201

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy,

2) TRIDENT LI S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.319;

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy,

3) Mr Michael Hammond, Executive Chairman, born in February 20, 1958, residing at Quarry Road Oxted, Surrey RH8 9HE, United Kingdom,

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy,

4) Mr Stewart McCulloch, Chief Executive Officer, born in Coventry United Kingdom, on January 25, 1963, residing at 7 Turners Crescent, Bishops Stortford, CM23 4FZ, United Kingdom,

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy,

5) Mr Paul Jack, Head of International Wholesales and Reinsurance, born in Glasgow United Kingdom, on October 1, 1960, residing at Sundridge Place, Saint-Mary Church Road, Sundridge, Kent TN 14 6 DD, United Kingdom,

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy,

6) Mr Christopher Brown, Head of Retail Operations, born in Cambridge, United Kingdom, on December 29, 1965, residing at 4 Shelford Road, Whittlesford, Cambridge, CB22 4PG, England,

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy,

7) Mr Neil Nimmo, Head of Professions and Financial Risks, born in London, United Kingdom on January 25, 1961, residing at Bournside Farm, Blackmans Lane, Hadlow, Kent TN11 0AX, United Kingdom,

hereby represented by Mr. Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy,

8) Mr Julian James, Head of International Operations, born in East Grinstead, England, on April 1, 1963, residing at 15, Bristol Gardens, London, W9 2JQ, United Kingdom,

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy,

9) Mr Peter Hornsby, Managing Director, Political and Credit Risks Division, born in Morogoro, Tanzania on March 3, 1959, residing at Garston House, Sixpenny Handley, Salisbury, SP5 5BP, United Kingdom,

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, represent the entire issued and outstanding share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed, and have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 969,000.- (nine hundred sixty-nine thousand euro), represented by 18,491 (eighteen thousand four hundred ninety-one) Class A shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, 17,069 (seventeen thousand sixty-nine) Class B shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, 3,200 (three thousand two hundred) Class C shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 984,000.- (nine hundred eighty-four thousand euro), by way of the issue of 600 (six hundred) new Class C shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each;

3. Waiver of the shareholders of their preferential subscription right;

4. Intervention, subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2 above;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

7. Miscellaneous.

II. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented consider themselves duly convened and declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 969,000.- (nine hundred sixty-nine thousand euro), represented by 18,491 (eighteen thousand four hundred ninety-one) Class A shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, 17,069 (seventeen thousand sixty-nine) Class B shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, 3,200 (two thousand four hundred) Class C shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 984,000.- (nine hundred eighty-four thousand euro), by way of the issue of 600 (six hundred) new Class C shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The Meeting further acknowledges the waiver by the Shareholders of their preferential subscription right.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - subscription - payment

I) Mr Julian James, Head of International Operations, born in East Grinstead, England, on April 1, 1963, residing at 15, Bristol Gardens, London, W9 2JQ, United Kingdom, represented by Mr Benoît Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy, declares to subscribe for 400 (four hundred) new Class C shares and further declares to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro), made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

II) Mr Peter Hornsby, Managing Director, Political and Credit Risks Division, born in Morogoro, Tanzania on March 3, 1959, residing at Garston House, Sixpenny Handley, Salisbury, SP5 5BP, United Kingdom, represented by Mr. Benoît Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy, declares to subscribe for 200 (two hundred) new Class C shares and further declares to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 5,000.- (five thousand euro) evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 5,000.- (five thousand euro), made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

LCI LUX S.à.r.l., prenamed:	18,491 Class A shares
TRIDENT LI S.à.r.l., prenamed:	17,069 Class B shares
Mr Michael Hammond, prenamed:	1,200 Class C shares
Mr Stewart McCulloch, prenamed:	800 Class C shares
Mr Paul Jack, prenamed:	400 Class C shares
Mr Christopher Brown, prenamed:	400 Class C shares
Mr Neil Nimmo, prenamed:	400 Class C shares
Mr Julian James, prenamed:	400 Class C shares
Mr Peter Hornsby, prenamed:	200 Class C shares
Total:	<u>39,360 shares</u>

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 984,000 (nine hundred and eighty-four thousand euro) represented by 39,360 (thirty-nine thousand three hundred and sixty shares) shares divided into 18,491 (eighteen thousand four hundred and ninety-one) Class A shares, 17,069 (seventeen thousand sixty-nine) Class B shares, and 3,800 (three thousand eight hundred) Class C shares, all in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company, as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party. In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés), de LI LUX 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.317, constituée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2178 du 22 novembre 2006, (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 8 octobre 2007 par acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) LCI LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.201,

ici représentée par M^e Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

2) TRIDENT LI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.319,

ici représentée par M^e Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

3) M. Michael Hammond, Président-Directeur-Général, né le 20 février 1958, ayant son adresse à Quarry Road, Oxted, Surrey RH8 9HE, Royaume-Uni,

ici représenté par M^e Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

4) M. Stewart McCulloch, Directeur Général, né à Coventry, Royaume-Uni le 25 janvier 1963, ayant son adresse au 7 Turners crescent, Bishops Sortford, CM23 4FZ, Royaume-Uni,

ici représenté par M^e Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration; et

5) M. Paul Jack, Directeur des Ventes Internationales en gros et Réassurance, né à Glasgow, Royaume Uni, le 1 octobre 1960, ayant son adresse à Sundridge Place, Saint-Mary Church Road, Sundridge, Kent TN14 6DD, Royaume-Uni,

ici représenté par M^e Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

6) M. Christopher Brown, Head of Retail Operations, né à Cambridge, Royaume-Uni, le 29 décembre 1965, ayant son adresse au 4 Shelford Road, Whittlesford, Cambridge, CB22 4PG, Angleterre,

ici représenté par M^e Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

7) M. Neil Nimmo, Head of Professions and Financial Risks, né à Londres, Royaume Uni, le 25 janvier 1961, ayant son adresse à Bourneside Farm, Blackmans Lane, Hadlow, Kent TN11 0AX, Royaume-Uni,

ici représenté par M^e Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

8) M. Julian James, Head of International Operations, né à East Grinstead, Angleterre, le 1^{er} avril 1963, ayant son adresse à 15, Bristol Gardens, Londres, W9 2JQ, Royaume-Uni,

ici représenté par Me Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

9) M. Peter Hornsby, Managing Director, Political and Credit Risks Division, né à Morogoro, Tanzanie, le 3 mars 1959, ayant son adresse à Garston House, Sixpenny Handley, Salisbury, SP5 5BP, Royaume-Uni,

ici représenté par M^e Benoît Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ici au-dessus, représentent l'intégralité du capital souscrit de la Société, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés ont été dûment informés, et ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 15.000 (quinze mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) représenté par 18.491 (dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, 17.069 (dix-sept mille soixante-neuf) parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 984.000,- (neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros) par l'émission de 600 (six cents) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

3. Renonciation par les Associés de leur droit de souscription préférentielle;

4. Intervention, souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2 ci-dessus;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 2 ci-dessus;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

7. Divers.

II. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant avoir été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué d'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant EUR 15.000,- (quinze mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) représenté par 18.491 (dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, 17.069 (dix-sept mille soixante-neuf) parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, 3.200 (deux mille quatre cents) parts sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 984.000,- (neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros) par l'émission de 600 (six cents) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

L'Assemblée prend acte par ailleurs de la renonciation par les Associés de leur droit de souscription préférentielle.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention suivante, la souscription et le pleine libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - souscription - paiement

I) M. Julian James, Head of International Operations, né à East Grinstead, Angleterre, le 1^{er} avril 1963, ayant son adresse à 15, Bristol Gardens, Londres, W9 2JQ, Royaume Uni, représenté par Me Benoît Charpentier, prénommé, en vertu d'une procuration, déclare souscrire 400 (quatre cents) nouvelles parts sociales de de Catégorie C et de les payer intégralement par un apport en numéraire de montant total de EUR 10.000,- (dix mille euros), dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Un tel apport d'un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros) fait à la Société, sera affecté au compte capital social de la Société.

II) M. Peter Hornsby, Managing Director, Political and Credit Risks Division, né à Morogoro, Tanzanie, le 3 mars 1959, ayant son adresse à Garston House, Sixpenny Handley, Salisbury, SP5 5BP, Royaume-Uni, représenté par M^e Benoît Charpentier, prénommé, en vertu d'une procuration, déclare souscrire 200 (deux cents) nouvelles parts sociales de Catégorie C et de les payer intégralement par un apport en numéraire de montant total de EUR 5.000,- (cinq mille euros), dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Un tel apport d'un montant de EUR 5.000,- (dix mille euros) fait à la Société, sera affecté au compte capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

LCI LUX S.à r.l., précitée:	18.491 parts sociales de Catégorie A
TRIDENT LI S.à r.l., précitée:	17.069 parts sociales de Catégorie B
M. Michael Hammond, précité:	1.200 parts sociales de Catégorie C
M. Stewart McCulloch, précité:	800 parts sociales de Catégorie C
M. Paul Jack, précité:	400 parts sociales de Catégorie C
M. Christopher Brown, précité:	400 parts sociales de Catégorie C
M. Neil Nimmo, précité:	400 parts sociales de Catégorie C
M. Julian James, précité:	400 parts sociales de Catégorie C
M. Peter Hornsby, précité:	200 parts sociales de Catégorie C
Total:	39.360 parts sociales

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 984.000,- (neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros) représenté par 39.360 (trente-neuf mille trois cent soixante) parts sociales divisées en 18.491 (dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales de Catégorie A, 17.069 (dix-sept mille soixante-neuf) parts sociales de Catégorie B et 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales de Catégorie C, toutes nominatives d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire refléter les changements susmentionnés et donne pouvoir et autorise n'importe quel gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.700,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Charpentier, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007. Relation: LAC/2007/30470. — Reçu 150 euros.

Le Receveur ff (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132887/242/275.

(070154023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Alius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 90.977.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133247/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

In the year two thousand seven, on the thirteenth of August.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The private limited company CELMUS INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at 5, Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered under the number 194010,

hereby represented by Mrs Claudia Herber, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy given under private seal on August 13th, 2007.

2.- The private limited company BROOKVALE GLOBAL LIMITED, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1392204,

hereby represented by Mrs Claudia Herber, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 13th, 2007,

which proxies signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company REVOLIA S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.759 (NIN 2007 2412 886) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 3rd of April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1041 in the 2nd of June 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on August 3rd, 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

That the corporate capital is set at twenty-five thousand euro (€ 25,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) share quotas of one euro (€ 1.-) each, attributed to the shareholders as follows:

1.- The private limited company CELMUS INVESTMENTS LIMITED, prenamed, twenty-three thousand seven hundred twenty-five shares	23,725
2.- The private limited company BROOKVALE GLOBAL LIMITED, prenamed, one thousand two hundred seventy-five shares	1,275
Total: twenty-five thousand shares	25,000

The appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders, represented as said before, decide to fix the share's par value at ten cents (€ 0.10), so that the corporate capital of twenty-five thousand euro (€ 25,000.-) is now divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares of ten cents (€ 0.10) each.

Second resolution

The shareholders, represented as said before, decide to amend article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. The capital is set at twenty-five thousand euro (€ 25,000.-), divided into two hundred fifty thousand (250,000) share quotas of ten cents (€ 0.10) each.

Statement

The shareholders, represented as said before, state that the two hundred fifty thousand (250,000) shares are attributed as follows:

1.- The private limited company CELMUS INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at 5, Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered under the number 194010, two hundred thirty-seven thousand two hundred fifty shares	237,250
2.- The private limited company BROOKVALE GLOBAL LIMITED, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1392204, twelve thousand seven hundred fifty shares	12,750
Total: two hundred fifty thousand shares	250,000

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties, represented as said before, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

1.- La société à responsabilité limitée CELMUS INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à 5, Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée sous le numéro 194010,

ici représentée par Madame Claudia Herber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 août 2007.

2.- La société à responsabilité limitée BROOKVALE GLOBAL LIMITED, ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1392204,

ici représentée par Madame Claudia Herber, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 août 2007,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée REVOLIA S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.759 (NIN 2007 2412 886) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 2 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social de la société s'élève au montant de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de un euro (€ 1,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée CELMUS INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, vingt-trois mille sept cent vingt-cinq parts sociales	23.725
2.- La société à responsabilité limitée BROOKVALE GLOBAL LIMITED, préqualifiée, mille deux cent soixante-quinze parts sociales	1.275
Total: vingt-cinq mille parts sociales	25.000

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de refixer la valeur nominale des parts sociales au montant de dix cents (€ 0,10), de sorte que le capital social de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-) est désormais représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.

Constatation

Les associés, représentés comme dit ci-avant, constatent que les deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales sont attribuées comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée CELMUS INVESTMENTS LIMITED, deux cent trente-sept mille deux cent cinquante parts sociales	237.250
2.- La société à responsabilité limitée BROOKVALE GLOBAL LIMITED, ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1392204, douze mille sept cent cinquante parts sociales	12.750
Total: deux cent cinquante mille parts sociales	250.000

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Herber, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 août 2007. Relation: ECH/2007/979. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 novembre 2007

H. Beck.

Référence de publication: 2007133001/201/125.

(070154048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Adriablu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 119.014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133249/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Clementoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133257/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Crasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 118.216.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133258/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

AIG International Trust Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Suite à la démission de Monsieur Stefan Kräuchi, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD, Hochbords-
trasse 37, CH-8600 Dübendorf, de sa fonction d'administrateur en date du 31 octobre 2007 le conseil d'administration
se compose comme suit:

Monsieur Jürg Leu, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD, Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf,
Monsieur Sascha Zeitz, Chief Operating Offices, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD, Hochbords-
trasse 3, CH-8600 Dübendorf,

Madame Mary Antenen, AIG PRIVATE BANK LTD, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich,

Monsieur Werner Vontobel, AIG PRIVATE BANK LTD, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich,

Monsieur Thomas Lips, AIG PRIVATE BANK LTD, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich,

Pour AIG INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007133261/1126/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

HT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.341.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.045.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C,
Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number
B 131.389,

hereby represented by Michaël Meylan, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 15, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and
the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration
authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of HT LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.045, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 285 dated March 31, 2005 (the Company) The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1730 dated August 16, 2007.

II. The Company's share capital is presently set at three million three hundred forty one thousand six hundred seventy five euro (EUR 3,341,675.-) represented by one hundred thirty three thousand six hundred sixty seven (133,667) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The agenda is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from its current address to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach effective as of the date hereof.

2. Amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles.

3. Amendment of the article 11 of the Articles.

4. Acknowledgement of the revocation of the current managers of the Company and appointment of the new managers of the Company.

5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 6C, Parc d'Activités «Syrdall», L-5365 Munsbach effective as of October 15, 2007.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph of the Articles which shall henceforth read as follows:

«5.1. The registered office of the Company is established in the Municipality of Schuttrange.».

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 11 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 11. Management.**

11.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

11.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

11.3 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

11.4 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

11.5 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.6 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.7 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.8 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

11.9 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

11.10 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11.12 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 11.4. of these Articles.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the revocation of Mr Desmond Mitchell, Mr Iain MacLeod, Mr Christopher Finn and Mr David Pearson in their capacity as managers of the Company effective on the date hereof.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect the following person as A manager of the Company for an unlimited period:

- Olivier Dorier, born 25 September 1968 in Saint-Rémy (France), whose professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach

The Sole Shareholder further resolves to appoint with immediate effect the following persons as B managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Henry Thompson, lawyer, born November 16, 1961 in Tanta (Egypt), whose professional address is at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born December 8, 1967, in Sylhet (Bangladesh), whose address is at Villa 15, Gate 30, avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain; and

- Mr John Madden, banker, born November 27, 1973 in Massachussets (USA), whose professional address is at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

As a consequence of the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Mr Olivier Dorier, A manager;
- Mr Henry Thompson, B manager; and
- Mr Mohammed Chowdhury, B manager; and
- Mr John Madden, B manager.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, and any employee of MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A.R.L to proceed on behalf of the Company to the registration of the resignations and appointments under the above resolutions at the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such a purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, avec siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.389,

ici représentée par Michaël Meylan, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 octobre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société HT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 30, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.045, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 285 en date du 31 mars 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1730 en date du 16 août 2007.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions trois cent quarante et un mille six cent soixante quinze euros (EUR 3.341.675,-) représenté par cent trente trois mille six cent soixante sept (133.667) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet à la date des présentes;

2. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts;

3. Modification de l'article 11 des Statuts;

4. Prise d'acte de la révocation des actuels gérants de la Société et nomination de nouveaux gérants de la Société;

5. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 15 octobre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts comme suit:

«5.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts qui devra désormais se lire comme suit:

Art. 11 Gestion.

11.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

11.2 Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

11.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

11.4 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

11.5 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.6 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.7 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

11.8 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.9 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil

de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.10 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.11 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

11.12 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 11.4. des Statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la révocation de M. Desmond Mitchell, M. Iain MacLeod, M. Christopher Finn et M. David Pearson de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat la personne suivante comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), dont l'adresse professionnelle est 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

L'Associé Unique décide au surplus de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Henry Thompson, avocat, né le 16 novembre 1961 à Tanta (Egypte), dont l'adresse professionnelle est 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Mohammed Chowdhury, banquier, né le 8 décembre 1967 à Sylhet (Bangladesh), dont l'adresse est Villa 15, Gate 30, avenue 35, Janabiyah 561, Bahrein; et

- John Madden, banquier, né le 27 novembre 1973 à Massachussets (USA), dont l'adresse professionnelle est 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni.

En conséquence des révocations et nominations précédentes, le conseil de gérance est dorénavant constitué comme suit:

- M. Olivier Dorier, gérant de classe A;
- M. Henry Thompson, gérant de classe B
- M. Mohammed Chowdhury, gérant de classe B; et
- M. John Madden, gérant de classe B.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner tout pouvoir à tout gérant de la Société, et à tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A.R.L aux fins de procéder pour la Société à l'enregistrement des démissions et des nominations prises aux termes des résolutions ci-dessus au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg et de signer, délivrer et exécuter tous documents (en ce compris un extrait) nécessaires ou utiles à cette fin.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Meylan, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32408. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132905/242/242.

(070154018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Beta Europa Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.088.

Constituée suivant acte reçu par M^e André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1993, acte publié au Mémorial C n^o 545 du 12 novembre 1993, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n^o 1220 du 19 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BETA EUROPA MANAGEMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133262/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01251. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Frontel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2007

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Luca Simona comme administrateur et administrateur-délégué, telle qu'elle a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2006.

Est nommé administrateur et administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant Via Peri 9^E, CH-6900 Lugano, en remplacement de Giorgio Moroni-Stampa.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007133343/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Immo-Junglinster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 4, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 133.202.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Pierre Weiten, employé privé, demeurant à L-7327 Steinsel, 4, rue des Eglantiers.
- 2) Monsieur Fernand Hornung, agent immobilier, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

3) La société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 121.820,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Weiten, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMO-JUNGLINSTER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinsel.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Pierre Weiten, prénommé, vingt-cinq actions	25
2. Monsieur Fernand Hornung, prénommé, vingt-cinq actions	25
3. La société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., préqualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Jean-Pierre Weiten, employé privé, né à Luxembourg, le 16 août 1951, demeurant à L-7327 Steinsel, 4, rue des Eglantiers.

b) Monsieur Fernand Hornung, agent immobilier, né à Wiltz, le 5 octobre 1968, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

c) Monsieur Marc Clees, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 25 mai 1969, demeurant à L-1267 Luxembourg, 5, rue Robert Bruch.

Monsieur Fernand Hornung, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S. à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 121.917.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-7327 Steinsel, 4, rue des Eglantiers.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Weiten, F. Hornung, A. Weber.

Enregistré à Capellen le 23 octobre 2007. Relation: CAP/2007/2787. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007133419/236/174.

(070154666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.233.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 20 décembre 2004, l'associé RECKITT & COLMAN (UK) LIMITED, établie et ayant son siège social à GB-SL1 3UH Berkshire, Slough, Bath Road, 103-105, immatriculée sous le numéro 341605

a cédé 125 parts sociales de RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N^O 3) S.à r.l., 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.233,

à la société RECKITT BENCKISER HOLDINGS (LUXEMBOURG) LIMITED, établie et ayant son siège social à GB-SL1 3UH Berkshire, Slough, Bath Road, 103-105, immatriculée sous le numéro 05291721.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007133346/304/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Goal.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.599.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 novembre 2007 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Administrateur: Monsieur Michael Zianveni est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 8 novembre 2007.

Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte Neuve, est nommé administrateur de la société avec effet au 8 novembre 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

- Administrateur: Monsieur Sébastien Gravière est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 8 novembre 2007.

Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte Neuve, est nommé administrateur de la société avec effet au 8 novembre 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012. Par décision du nouveau Conseil d'Administration en date du même jour, M. Houbert est également administrateur délégué jusqu'en 2012, au jour de l'Assemblée Générale annuelle.

- Administrateur: Monsieur Jean-Yves Nicolas est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 8 novembre 2007.

Madame Anna Meunier de Meis, demeurant au 5, rue de l'École, L-4394 Pontpierre, est nommée administrateur de la société avec effet au 8 novembre 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

- Administrateur: Monsieur Marc Koeune est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 8 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
GOAL.COM S.A.
P. Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2007133344/6102/33.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Thyco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.186.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société HC CLASSIC RACING TECHNIQUE INC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 44328-62;

ici représentée par Monsieur Cristian Holtappels, Mechanical Designer Engineer, demeurant à B-3650 Dilsen-Stokkem (Belgique), 40A, Dr. Lenstralaan.

2.- La société HL AUTOMOTIVE ENGINEERING INC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 44328-60;

ici représentée par Monsieur Cristian Holtappels, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination THYCO LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet:

- le commerce en gros de machines, de machines-outils, d'outils et d'accessoires appartenant à et pour l'industrie;
- la vente de machines à moteur mécanique, électrique, hydraulique, pneumatique ou à l'aide de toute autre source d'énergie;
- la vente de pièces actionnées mécaniquement et fabriquées à partir de plusieurs sortes de matériaux;
- toutes activités de développement et technologie, consultation technique, automatisation, et manipulations techniques;
- la compagnie coopérera avec et participera de différentes manières à toute autre société ou association, ayant le même but social ou active dans le même secteur, ou ayant l'intention de rationaliser les frais en vue de lancer leurs produits et production;
- l'acquisition et l'utilisation de brevets et de concessions;
- la mise à disposition de l'aide technique, administrative, financière et commerciale dans le sens le plus large;

- l'intermédiaire dans le domaine de services et/ou de biens.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

	Actions
1.- HC CLASSIC RACING TECHNIQUE INC	31
2.- HL AUTOMOTIVE ENGINEERING INC	31
Total:	62

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 50% (cinquante pour cent) par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

a) Monsieur Cristian Holtappels, Mechanical Designer Engineer, demeurant à B-3650 Dilsen-Stokkem (Belgique), 40A, Dr. Lenstralaan;

b) La société HC CLASSIC RACING TECHNIQUE INC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 44328-62;

c) La société HL AUTOMOTIVE ENGINEERING INC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 44328-60.

Monsieur Cristian Holtappels, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

- la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Holtappels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, Relation: LAC/2007/32895. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt, pp. C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007133405/211/186.

(070154462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Equine Ostéopathie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.224.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Cédric Marie, ostéopathe équin, demeurant rue Romainville, 20c, à B-4520 Bas-Oha, Belgique

Fondateur ici représenté par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18

septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera EQUINE OSTEOPATHIE S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de l'activité d'ostéopathe équin et toutes prestations de services dans ce domaine. La société peut exercer toutes activités accessoires à l'objet principal.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de

technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Cédric Marie, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euro.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Cédric Marie, ostéopathe équin, demeurant rue Romainville, 20c à B-4520 Bas-Oha, Belgique.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33511. — Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007133417/211/159.

(070155071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Logiciel Graphics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.022.

E

2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et Monsieur Robert Hovenier ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. Monsieur Eric Magrini, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133297/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Guppy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.050.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, Monsieur Jonathan Beggiano et Monsieur Gilles Malhomme démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Monsieur Jonathan Beggiano démissionne également de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007133323/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Bunbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.639.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 octobre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Rudy Ruggero Cereghetti, domicilié professionnellement au Via Calgari, n ° 2, 6902 Lugano, Suisse;
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est STARNET S.A. avec siège social à Via Calgari 2, 6902 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007133280/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

ELITT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 24, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.544.

Il est porté à la connaissance des tiers que

Monsieur Daniel Grioche, gérant de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville (France), 3, rue de la Paix, a démissionné, avec effet au 31 octobre 2007, de son poste de gérant de la société.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2007133288/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Finefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.862.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2007 et par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2007

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Monsieur Eric Magrini, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINEFRA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133295/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Eurogipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.266.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- Fiduciaire MEVEA S.à R.L., établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

EUROGIPA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133327/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Iginlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.260.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- Fiduciaire MEVEA S.à R.L., établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

IGINLUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133329/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Tropical Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.500.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.905.

RECTIFICATIF

Les nom et prénom corrects du gérant Gérard Selvam sont les suivants:

Nom: Selvam N T N

Prénom: Nathan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133331/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Gestimob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.392.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 septembre 2007

Monsieur Cornelius Martin Bechtel a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *GESTIMOB S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133273/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Girimob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.365.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 10 septembre 2007

Monsieur Cornelius Martin Bechtel a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *GIRIMOB S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133277/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 116.598.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions datées du 11 octobre 2007 a décidé de renouveler le mandat du gérant.

- Monsieur Riccardo Moraldi, gérant, 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour *AUTONOMY CAPITAL TWO, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2007133325/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.
